



Demande de versement anticipé

Contrat n° /

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Employeur Nom et adresse

Personne assurée

Nom	Prénom	Numéro d'assuré	
Rue, NPA, localité	Lieu d'origine ou nationalité	Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Je dispose de ma pleine capacité de travail <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Téléphone	Adresse e-mail privée
État civil Je suis <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve		<input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> lié(e) par un partenariat enregistré <input type="checkbox"/> en partenariat dissous par décès <input type="checkbox"/> en partenariat dissous judiciairement	Nom, Prénom du conjoint/partenaire enregistré

**Versement anticipé/
Déclaration en cas
de rachat**

<input type="checkbox"/> Je demande le versement anticipé de CHF	<input type="checkbox"/> Je demande le versement anticipé du montant maximal autorisé	Avez-vous effectué des rachats d'années de contribution manquantes ou des rachats en vue de la retraite anticipée au cours des trois dernières années? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (cf. Indications)
Montant	Au	Montant
		Date

**Transfert au
vendeur/prêteur**

Coordonnées exactes (vendeur, créancier ou prêteur hypothécaire)			
Compte postal	IBAN/Compte bancaire	BIC (n° SWIFT) de la banque	Clearing bancaire
Bénéficiaire (titulaire du compte)			

But

J'entends utiliser les capitaux pour (Documents à fournir → voir page 2)

<input type="checkbox"/> acquérir un logement	<input type="checkbox"/> rembourser un prêt hypothécaire	<input type="checkbox"/> transfert à un nouvel objet immobilier
<input type="checkbox"/> faire construire un logement	<input type="checkbox"/> transformation/rénovation	<input type="checkbox"/> acquérir des participations à la propriété d'un logement (p. ex. parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation)

Utilisation antérieure

J'ai déjà des capitaux de ma prévoyance professionnelle	<input type="checkbox"/> retiré	Date	Montant CHF
	<input type="checkbox"/> mis en gage		

Objet

L'objet que j'entends acquérir est et il est/sera mon domicile légal ou mon et il est/sera habité par moi-même.

Type une maison familiale un appartement lieu de séjour habituel

Situation Rue, NPA, localité et pays

Propriétaire

Conformément au contrat de vente/à l'inscription au registre foncier, je suis ou serai	<input type="checkbox"/> propriétaire à part entière	<input type="checkbox"/> copropriétaire (taux en %
	<input type="checkbox"/> propriétaire avec mon conjoint/partenaire enregistré	<input type="checkbox"/> locataire d'une coopérative de construction et d'habitation, titulaire de parts sociales

Coût/hypothèque

Prix d'achat ou de construction (en cas de nouvelle construction) en CHF Hypothèque/prêt sur le logement en CHF

Restriction du droit d'aliéner

J'accepte l'inscription au registre foncier. Je m'acquitterai des taxes directement auprès de ce dernier. Inscription (indication détaillée: numéro de feuillet, de cadastre ou de parcelle)

Nom complet, rue, NPA et localité du registre foncier

Signature, remarques et précisions, voir page 2

Documents à fournir	À fournir obligatoirement:	– Certificat original d'acquisition des parts sociales ou, s'il n'est pas disponible, attestation écrite de la société coopérative/de l'organisme de logement concernant l'acquisition du titre de participation.
	– Copie du passeport ou de la carte d'identité de la personne assurée – Copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint/partenaire enregistré	
	Achat d'un logement en propriété:	Transfert à un nouvel objet immobilier (vente de l'ancien bien, achat d'un nouveau bien; transfert de la restriction du droit d'aliéner):
	– Copie authentifiée du contrat de vente ou de l'ébauche de contrat (la copie authentifiée du contrat de vente devra être fournie ultérieurement) – Confirmation de la banque de l'utilisation prévue et de la désignation précise du compte	– Copie authentifiée du contrat de vente de l'ancien objet immobilier ou ébauche de contrat (la copie authentifiée du contrat de vente devra être fournie ultérieurement) – Copie authentifiée du contrat de vente du nouvel objet immobilier ou ébauche de contrat (la copie authentifiée du contrat de vente devra être fournie ultérieurement) – Confirmation de la banque ou du notaire que le montant sera directement utilisé pour l'acquisition du nouvel objet immobilier – Confirmation de l'institution de libre passage concernant l'ouverture d'un compte de libre passage (si nécessaire)
	Construction d'un logement en propriété:	Transformation/rénovation (avec plus-value):
	– Copie authentifiée du contrat de vente du terrain – Copie du permis de construire – Confirmation de la banque de l'utilisation prévue et de la désignation précise du compte	– Extrait récent du registre foncier (datant de moins d'un mois) – Liste des coûts (offres/devis) – Confirmation de la banque concernant le compte bloqué et son usage exclusif pour la transformation/la rénovation
	Remboursement d'un prêt hypothécaire:	
	– Extrait récent du compte hypothécaire (datant de moins d'un mois) – Extrait récent du registre foncier (datant de moins d'un mois)	
	Participation à la propriété d'un logement:	
	– Règlement de la société coopérative/de l'organisme de logement	L'institution de prévoyance se réserve le droit de demander des renseignements et des documents supplémentaires.

Remarques

Indications	Impôts/rachat: en cas de rachat des prestations, le montant qui en résulte ne peut pas être retiré de manière anticipée dans les 3 ans qui suivent ce rachat. Le Tribunal fédéral a décidé par son arrêt du 12 mars 2010 que pour des raisons fiscales, la totalité de l'avoir de vieillesse et non pas uniquement les prestations rachetées reste bloquée pendant trois ans pour un retrait sous forme de capital. Si vous effectuez malgré tout un retrait de capital dans le délai de trois ans suivant un rachat, vous devez vous attendre à des conséquences fiscales très importantes. Si la personne assurée a perçu des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, elle ne peut procéder à un rachat qu'à partir du moment où elle a remboursé les versements anticipés. Ceci ne s'applique pas	Registre foncier: nous ferons parvenir une copie de la présente demande au registre foncier pour inscription de la mention.
	– aux cas dans lesquels le remboursement n'est plus autorisé, pour autant qu'additionnés, les rachats et les versements anticipés ne dépassent pas les prestations réglementaires maximales admises – aux rachats à la suite d'un divorce/d'une dissolution judiciaire du partenariat.	Divorce à l'étranger: s'il apparaît, dans le cadre d'une action en complément au divorce, que les fonds disponibles destinés au partage de la prévoyance ne sont pas suffisants, le bénéficiaire soussigné du versement anticipé s'engage à rembourser le montant manquant. Il va de soi que nous ferons notre possible pour exécuter votre demande au plus vite. Nous vous prions de tenir compte du fait que nous ne pouvons atteindre cet objectif – si les informations données sont complètes et – si vous avez joint toutes les annexes requises. D'avance nous vous en remercions.
	Coûts: le délai de versement ainsi que la participation aux frais de CHF 500, demandée pour le traitement des versements anticipés ou le transfert d'un versement anticipé sur un autre objet, sont régis par les «Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement».	

Signatures Date Signature du conjoint/partenaire enregistré Signature de la personne assurée

À retourner à AXA
Postfach 300
8401 Winterthur